

Recherche pour la commission REGI – Politique de cohésion et changement climatique



Le réchauffement de la planète – une augmentation significative de la température moyenne de la surface de la Terre due à l’activité humaine depuis la période préindustrielle – entraîne des modifications à long terme des conditions météorologiques moyennes. Le changement climatique provoqué par le réchauffement planétaire a des effets considérables, essentiellement négatifs, sur les économies, les sociétés et l’environnement. Afin d’atténuer le changement climatique en s’attaquant aux causes du réchauffement planétaire, notamment en réduisant les émissions de

gaz à effet de serre, il convient d’apporter une réponse globale et coordonnée au niveau mondial. Il est également nécessaire de développer davantage la capacité d’adaptation aux conséquences déjà visibles du changement climatique, dont les effets sont susceptibles de perdurer pendant des décennies voire des siècles, même si des mesures immédiates sont prises.

Le monde n’est toujours pas en bonne voie pour réduire de manière satisfaisante les émissions mondiales et il existe de grandes disparités entre les pays et les régions en ce qui concerne les engagements pris et les efforts en cours. L’Union européenne peut contribuer à lutter directement contre le changement climatique en réduisant les émissions et en menant des politiques d’adaptation, ainsi qu’en continuant à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de mesures à l’échelle mondiale. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l’Union peut s’appuyer sur les enseignements de la pandémie de COVID-19. Elle a montré à quel point les effets secondaires négatifs de l’activité humaine peuvent être dramatiques, avec quelle rapidité ils peuvent se produire et combien il est difficile voire impossible de les contenir, alors que la prévention des risques est essentielle parce qu’on ignore si une chaîne d’événements tels qu’une pandémie ou le changement climatique, une fois enclenchée, peut être arrêtée sans dommages significatifs. En outre,

Le présent document est le résumé de l’étude sur la politique de cohésion et le changement climatique. L’intégralité de l’étude, disponible en anglais, peut être téléchargée à l’adresse suivante: <https://bit.ly/3vM4wpX>

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion
Direction générale des politiques internes

Auteur: Ismeri Europa: Chef de projet: Andrea CIFFOLILLI

Ismeri Europa: Équipe de recherche: Paolo ANTONELLI, Elisa Anna DI PALMA et Giorgia PICHINI

CEDRU: João TELHA et Goncalo CAETANO

PE 652.247 - Mars 2021

afin de lancer une dynamique politique et d'assurer une large participation de la population, il est essentiel de sensibiliser le grand public à l'origine anthropique du réchauffement planétaire.

Compte tenu de l'importance de la lutte contre le changement climatique, les institutions de l'Union ont fixé des objectifs de plus en plus ambitieux, par exemple: réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 et devenir le premier continent neutre en carbone d'ici à 2050. Dans les régions d'Europe, le réchauffement est supérieur à la moyenne mondiale. Par conséquent, les incidences négatives du changement climatique pourraient être plus graves et, en tout état de cause, asymétriques; selon les prévisions, les régions du sud de l'Europe seront les plus touchées. Dans ce contexte, le rôle de la politique de cohésion dans l'action pour le climat pourrait être essentiel.

Soutien de la politique de cohésion à l'action pour le climat: montant et type des interventions

Les objectifs de l'action pour le climat ont été intégrés dans la politique de cohésion 2014-2020 tant au stade de la conception qu'au cours de la mise en œuvre des programmes. Ce sera également le cas pour la période 2021-2027, afin que que le changement climatique soit traité depuis la conception du programme jusqu'à la sélection des opérations, et que les investissements soient «passés à l'épreuve du changement climatique». Environ 56,5 milliards d'euros de fonds de la politique de cohésion (FEDER, FC et FSE) ont été affectés à l'action pour le climat au cours de la période 2014-2020, soit 15,9 % du total des fonds prévus au titre de la politique de cohésion (selon les données ouvertes des Fonds ESI). Au cours de la période 2021-2027, le montant prévu pour la lutte contre le changement climatique devrait passer à au moins 77,2 milliards d'euros (ou 83,7 milliards si l'on tient compte de REACT-EU, composante de Next Generation EU qui complète le FEDER et le FSE jusqu'en 2023). Cela représente environ 25 % de l'ensemble de la politique de cohésion, soit une part nettement plus élevée qu'auparavant, ce qui devrait garantir une contribution plus importante à l'obtention de résultats dans la politique climatique. Pour seize pays, c'est-à-dire plus de la moitié des États membres, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale, les montants prévus pour l'action pour le climat au cours de la période 2014-2020 étaient supérieurs à 10 % des dépenses nationales consacrées à la protection de l'environnement. Cela signifie que la politique de cohésion devrait jouer un rôle essentiel, et davantage encore au cours de la période 2021-2027.

La majeure partie des fonds de la politique de cohésion en faveur du climat ont été alloués à la rénovation en matière d'efficacité énergétique des infrastructures publiques (16,6 % du total sur la période 2014-2020), suivie de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques (11,4 %), des transports urbains propres (9,1 %) et de l'efficacité énergétique dans le parc immobilier existant (8,2 %). Dans toutes les régions de l'Union, la politique de cohésion a permis de financer un large éventail d'initiatives en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, non sans difficulté, mais, indéniablement, en facilitant l'apprentissage entre les administrations gestionnaires. Un grand nombre de ces initiatives se poursuivront au cours de la période 2021-2027.

La part des fonds prévus qui ont effectivement été dépensés est inférieure pour les opérations en faveur du climat que pour l'ensemble de la politique de cohésion, ce qui peut s'expliquer par un cycle plus long de mise en œuvre des investissements dans l'efficacité énergétique et les sources renouvelables. Cela se traduit par une obtention plus lente de résultats concrets en termes de réduction annuelle des gaz à effet de serre et de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables. Les résultats des interventions visant l'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes et autres risques environnementaux sont plus positifs (par exemple, 64 % de la population cible avait été protégée contre les incendies de forêt et 24 % contre les inondations à la fin de 2019).

Au cours de la prochaine période de programmation, la politique de cohésion contribuera à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, le plan global de la Commission visant à parvenir à la durabilité et à protéger l'environnement. La contribution de la politique de cohésion au pacte vert pourrait être limitée d'un point de vue financier dans la plupart des États membres, mais pourrait avoir un effet catalyseur important, notamment dans les États membres où elle constitue une source importante d'investissements publics.

Abandon progressif des combustibles fossiles: avantages et coûts

L'Union a pris des engagements de plus en plus fermes en faveur de la décarbonation, notamment afin de réduire l'intensité de carbone du secteur de l'électricité (ou les émissions par unité d'électricité produite), de poursuivre l'objectif de neutralité climatique au cœur du pacte vert pour l'Europe, et de tenir les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique adopté en 2015. D'une manière générale, la décarbonation aura des effets bénéfiques dans l'Union, tels que: une moindre dépendance à l'égard des combustibles fossiles, une augmentation de la production d'énergies renouvelables, une stimulation de l'innovation et une transition vers une économie circulaire, avec des conséquences positives sur la compétitivité.

La décarbonation et l'abandon progressif des combustibles fossiles ont également des coûts. Il s'agit principalement des coûts accrus liés aux systèmes énergétiques et aux investissements supplémentaires dans l'efficacité énergétique nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La transition permettant de tourner le dos aux combustibles fossiles permettra également de réaliser des économies sur les factures d'importation, qui pourraient partiellement compenser les coûts liés à l'abandon progressif de ces combustibles.

Recommandations stratégiques pour un rôle accru de la politique de cohésion dans la lutte contre le changement climatique

La manière dont la politique de cohésion poursuit les objectifs climatiques présente certaines faiblesses, qui pourraient de fait réduire l'efficacité des interventions. Ces faiblesses concernent la conception et la formulation des politiques, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Au stade de la conception des politiques, il est recommandé: de redoubler d'efforts pour garantir l'intégration des questions climatiques dans les interventions de la politique de cohésion; de coordonner les investissements en vue d'atteindre une masse critique et d'éviter la fragmentation des initiatives; de sensibiliser le grand public et de stimuler le changement des comportements à travers l'éducation et la formation, ainsi qu'au moyen d'une communication efficace. Il est également important de promouvoir le renforcement des capacités des administrateurs publics sur les questions complexes relatives au changement climatique, de manière à favoriser la conception de mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation.

Compte tenu de la lenteur des progrès accomplis dans le cadre des initiatives de la politique de cohésion en faveur du climat pendant la période 2014-2020, notamment en ce qui concerne le soutien à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables, sur le plan financier et en termes de résultats, il est important de réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et les autorités de gestion. Dans le même temps, les programmes de la politique de cohésion devraient éviter la neutralisation de l'action pour le climat par des investissements dans d'autres domaines susceptibles de contribuer au changement climatique (par exemple, en soutenant des utilisations non durables de la biomasse et les infrastructures de gaz naturel). Des plans locaux, tels que les plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC), pourraient être utilisés en vue de déterminer le bouquet énergétique le plus approprié pour satisfaire la demande des communautés locales. Afin de garantir un impact durable, il est également important de pérenniser les interventions fructueuses de la période 2014-2020 au cours de la prochaine période de programmation.

En ce qui concerne le contrôle, la méthode actuellement utilisée pour suivre les dépenses liées au climat présente des avantages (la simplicité, par exemple), mais aussi des lacunes qui doivent être corrigées (par exemple, elle repose sur des montants prévus et ne tient pas compte de la question de savoir si le changement climatique est un objectif des dépenses ou non). Il convient également d'améliorer le système des indicateurs de réalisation et de résultat. Enfin, il est essentiel de procéder à des évaluations systématiques et bien planifiées de la manière dont les investissements soutenus contribuent à la réalisation des objectifs fixés.

Informations complémentaires

Ce résumé peut être consulté dans les langues suivantes: allemand, anglais, espagnol, français et italien. L'étude, disponible en anglais, et les résumés peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3vM4wpX>

Pour en savoir plus sur les travaux de recherche du département thématique pour la commission REGI: <https://research4committees.blog/regi/>



Clause de non-responsabilité et droits d'auteur Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2021

© L'image figurant à la page 1 est utilisée sous licence d'Adobe Stock

Administrateur de recherche: Marek Kołodziejski Assistante éditoriale: Jeanette BELL

Contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/supporting-analyses